Image not found or type unknown

Assurance Auto - Paiement au comptant des futures échéances

Par **Q74**, le **26/04/2016** à **13:13**

Bonjour à tous,

Je vous contacte dans le but d'avoir vos conseils / remarques / suggestions.

J'ai reçu un courrier de mon assurance automobile qui me laisse perplexe.

Point sur la situation:
Après deux prélèvements (paiement couverture mensuelle) refusés mais régularisés par la suite, mon assurance automobile exige que je paye au comptant les prochaines échéances jusqu'à la date anniversaire de mon contrat de couverture tout risque. Ce qui représente plus de 3 mois. L'assureur me précise par courrier que si cela n'est pas fait, la couverture prendra fin immédiatement.
De plus, si je souhaite renouveler ma couverture chez eux, je devrai payer là encore au comptant un an de couverture.

Est-ce légal? Je trouve cela très abusif d'autant que je suis chez eux depuis 4 ans maintenant et n'ai eu que ce léger souci.

Merci pour vos lumières

Quentin

Par **janus2fr**, le **26/04/2016** à **14:19**

Bonjour,
Il faut bien savoir que le paiement mensuel d'une assurance est une offre commerciale, la règle restant le paiement à l'année.
L'assureur met donc des conditions à ce geste commercial, conditions que vous devez pouvoir lire dans les conditions générales du contrat.
La fin de cet avantage en cas d'impayés (même régularisés par la suite) est très courante.

Par **Q74**, le **26/04/2016** à **14:38**

Bonjour Janus,

Bien noté, je vous remercie. Il n'est donc pas abusif pour une assurance de procéder à ce type de recours.

Cordialement,

Quentin

Par **Q74**, le **28/04/2016** à **16:46**

Bonjour Janus,

En revanche, est-ce qu'une assurance peut arbitrairement décider de rompre un contrat avant échéance si le paiement annuel demandé n'est pas réalisé?

cdt

Quentin

Par **janus2fr**, le **28/04/2016** à **20:22**

Oui, ce sera une résiliation pour impayé.

Par **Q74**, le **29/04/2016** à **09:38**

Bien noté, je vous remercie

Quentin

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés